Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 8 juillet 2025

Délibération n°116 -2025 Point 4.13.4.2

Point 4.13.4.2 de l'ordre du jour
Tarifs 2025-2026 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC (partie 2)

EXPOSE DES MOTIFS :

Les étudiants en DU Cursus master ingénierie (CMI) doivent s'acquitter des droits correspondant aux droits nationaux pour les cursus ingénieur. Ces derniers s'élevaient à 618 € en 2024-2025 mais les droits nationaux ayant augmenté pour 2025-2026, ces derniers s'élèvent dorénavant à 628 €.

Les montants qui ont été approuvés en CFVU en mai dernier ne sont donc plus valides. Les droits spécifiques des DU CMI sont impactés pour 2025-2026 et doivent être revus à la hausse.

Pour les L1, L2 et L3, les droits spécifiques s'élèvent désormais à 370€ (au lieu de 363€).
Pour les M1 et M2 ils s'élèvent désormais à 294 € (au lieu de 288€).

Cela concerne le DU CMI Informatique, systèmes et réseaux et le DU CMI Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux

Le 10 juin 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 33 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2025-2026 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC (partie 2).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2025

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT